

NEWSLETTER

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'ORDRE
DES MÉDECINS DE LA RÉUNION



EDITO

Chères consœurs, chers confrères,

Le Conseil départemental de l'Ordre des médecins de La Réunion poursuit son engagement au service de la profession et de la qualité des soins apportés à nos concitoyens. Cette newsletter vous propose un regard sur l'activité du premier trimestre, témoignant du travail mené au quotidien pour accompagner les médecins dans leur exercice et dans les évolutions de notre système de santé.

Les prochains mois marqueront également une étape importante pour notre institution avec le déménagement des locaux du CDOM, prévu au mois de mai. Ce projet s'inscrit dans une volonté d'améliorer les conditions d'accueil, de dialogue et de travail, afin de renforcer encore la proximité avec l'ensemble des médecins du territoire.

Le 24 mars dernier, une rencontre de proximité s'est tenue dans l'Ouest de l'île. Ces temps d'échanges sont précieux : ils permettent d'écouter, de partager et de nourrir une réflexion collective sur les réalités de notre exercice. Dans cette même dynamique d'accompagnement, un séminaire a été organisé le 18 avril, à destination des médecins récemment installés ou en cours d'installation. L'objectif était d'apporter des repères concrets et de favoriser le partage d'expériences autour des différentes dimensions de la pratique médicale.

Cette édition aborde également deux sujets importants pour notre pratique quotidienne : la rédaction du certificat médical initial, document médical à forte portée médico-légale qui engage la responsabilité du médecin, ainsi que la question du burn-out chez les médecins, enjeu croissant qui nous invite collectivement à rester attentifs aux conditions d'exercice et à la préservation de notre équilibre professionnel.

Dans un contexte où la médecine évolue rapidement et où les attentes de la société sont fortes, le Conseil départemental demeure pleinement mobilisé pour accompagner les médecins de La Réunion et défendre les valeurs qui fondent notre profession.

Je vous souhaite une excellente lecture.

Dr Anne Vienne-Cessou

Présidente du CDOM de la Réunion

Derrière chaque trimestre ordinal, il y a une activité souvent discrète, mais essentielle au bon fonctionnement de la vie médicale réunionnaise.

Entre accompagnement des médecins, suivi des installations, gestion des remplacements, médiation, entraide et vigilance face aux violences, le CDOM 974 reste mobilisé au quotidien.

Ce trimestre, cette activité s'est notamment traduite par :

- 117 médecins accueillis ou inscrits au tableau
- 35 premières inscriptions, témoignant du renouvellement et de l'attractivité du territoire
- 26 structures d'exercice accompagnées dans leur enregistrement
- 2486 contrats de remplacement traités, soit 423 par mois en moyenne
- 1269 appels reçus et orientés par le secrétariat.

Mais l'action ordinale ne se résume pas aux démarches administratives. Elle se joue aussi dans les situations plus sensibles, lorsque le dialogue doit être restauré, lorsqu'un conflit doit être apaisé, ou lorsqu'un professionnel doit être accompagné.

Sur cette période, le CDOM a ainsi suivi :

- 12 plaintes
- 4 temps de conciliation, médiation ou entretien confraternel
- 7 dossiers transmis à la CDPI
- 29 saisies de dossiers médicaux.

Le volet Violence Vigilance Victime (VVV) rappelle également que l'exercice médical peut exposer les praticiens à des tensions préoccupantes : 3 plaintes ont été recensés, on note 7 agressions (verbales et physiques).

Enfin, l'entraide confraternelle demeure l'une des missions les plus humaines de l'Ordre. 2 dossiers ont été examinés et 2000 € mobilisés pour soutenir, avec discrétion et confidentialité, des confrères confrontés à des difficultés majeures.



Plénières 2026

Prochaines plénières
28 mai - 25 juin - 23 juillet - 27 août

Le CDOM déménage

Le CDOM quitte ses locaux de la rue Milius et vous accueillera à compter du 26 mai à sa nouvelle adresse :

**4 rue Camille Vergoz
Résidence Halley – Hall A – rez-de-chaussée
97400 Saint-Denis**

Le secrétariat sera exceptionnellement fermé les 21 et 22 mai pour permettre le déménagement.

Rencontre territoriale

Le 24 mars, le Conseil départemental de l'Ordre des médecins de La Réunion a organisé un séminaire territorial au restaurant Latitude 21, réunissant les confrères de l'Ouest. La soirée a débuté par une présentation du Conseil départemental et de son rapport d'activités par la présidente. Plusieurs interventions ont ensuite été proposées : le Dr Veerapen sur le secret médical et ses dérogations, le Pr Pierre-Antoine Peyron sur les mentions obligatoires du certificat médical initial post-agression, et le Dr Gérard d'Abadie sur le burn-out chez les médecins et les pistes de solutions à La Réunion. Ce temps d'échange a permis d'apporter des repères utiles pour l'exercice quotidien et de renforcer le dialogue avec les confrères présents. La prochaine rencontre est prévue le 1er septembre 2026 à l'hôtel Battant des Lames.

Journée installation libérale



Le 18 avril 2026, le CDOM 974 a organisé, en partenariat avec l'URML OI, une journée consacrée à l'installation en médecine libérale, à l'Hôtel Le Récif à Saint-Gilles-les-Bains.

Destiné aux internes, remplaçants, jeunes médecins installés ou en projet d'installation, ce séminaire avait pour objectif d'apporter des repères concrets pour choisir son mode d'exercice, réussir ses démarches, sécuriser son activité et mieux organiser son quotidien professionnel.

Cette journée a réuni plusieurs partenaires institutionnels et professionnels, notamment l'ARS, la CGSS, l'UNAPL, ainsi que différents intervenants autour de thématiques pratiques : inscription à l'Ordre, remplacement, fiscalité, prévoyance, financement, organisation de l'exercice, contrats, secret médical, réseaux sociaux, entraide et prévention des difficultés professionnelles.

Au-delà des interventions, ce temps fort a permis de favoriser les échanges, le partage d'expérience et la mise en réseau entre jeunes praticiens et acteurs clés de l'installation médicale à La Réunion. Le prochain séminaire est prévu pour le 19 septembre 2026 à Saint-Denis.



Certificat médical initial (CMI)

L'essentiel pour les médecins - Pr PEYRON Pierre-Antoine

Le certificat médical initial (CMI) est un certificat qui peut être établi à la demande du patient, de son représentant légal ou des forces de l'ordre sur réquisition judiciaire.

Il est habituellement rédigé dans le cadre de violences volontaires, quelle que soit leur typologie (physiques, verbales, psychologiques, sexuelles, etc.), mais peut également être établi suite à des violences involontaires (accident de la voie publique par exemple).

Il s'agit d'un certificat obligatoire dont la rédaction répond aux règles communes de tout certificat médical, et engage la responsabilité du médecin. Le médecin peut s'aider des recommandations de bonne pratique de la Haute Autorité de Santé[1] et du modèle proposé par le Conseil National de l'Ordre des Médecins[2] pour établir en bonne et due forme le CMI.

Les faits ayant conduit le patient à consulter doivent tout d'abord être brièvement rappelés, en employant le conditionnel ou en rapportant les déclarations du patient entre guillemets ou sous la forme « Il/elle me déclare... ». Le médecin rédacteur ne doit alors pas se prononcer sur la réalité des faits allégués, la responsabilité d'une tierce personne, ou le caractère volontaire ou involontaire des violences.

Le CMI s'attachera ensuite à décrire les doléances physiques et psychologiques rapportées par le patient, ainsi que les lésions traumatiques constatées lors de l'examen clinique. Les caractéristiques de ces lésions (type, forme, dimension, couleur, localisation) seront précisées, de même que leur retentissement fonctionnel. Il pourra être procédé à la réalisation de photographies qui seront conservées dans le dossier médical, après avoir recueilli l'accord du patient. Les conclusions d'éventuels examens complémentaires (radiologiques, biologiques) ou avis spécialisés devront également figurer dans le CMI, si celles-ci sont disponibles au temps de la consultation.

Le médecin peut se limiter à la rédaction d'un certificat descriptif, ou bien conclure en indiquant la durée de l'Incapacité Totale de Travail (ITT) en rapport avec les faits. Il s'agit de déterminer le nombre de jours pendant lesquels le patient a été notablement gêné dans au moins un acte de la vie quotidienne (manger, se déplacer, s'habiller, faire sa toilette, etc.). L'ITT correspond ainsi à une traduction quantitative du retentissement fonctionnel des troubles (physiques et psychologiques) consécutifs aux violences subies, et ne doit pas être confondue avec l'arrêt de travail. Elle peut être évaluée chez tout patient, quel que soit son âge ou sa situation socio-professionnelle. Une réévaluation à distance de l'ITT initialement retenue est possible, en fonction de l'évolution clinique et des conclusions d'examens complémentaires ou de consultations spécialisées secondairement réalisés.

Si le CMI est produit devant la justice, l'ITT contribuera à qualifier l'infraction (délit ou contravention) et les sanctions encourues par l'auteur des violences. Le CMI constitue ainsi un élément objectif de preuve, à travers la rédaction duquel le médecin intervient, malgré lui, dans l'application de la justice.

Burn-out des médecins

comprendre, repérer, agir



Prendre soin des soignants, c'est protéger la qualité des soins pour tous. Le burn-out n'est ni une faiblesse ni une simple fatigue passagère : il s'agit d'un processus d'épuisement professionnel progressif, souvent silencieux, qui touche aujourd'hui un nombre croissant de médecins.

Les données sont préoccupantes : 40 à 60 % des médecins présentent des signes de burn-out, un médecin sur trois se dit en détresse psychologique et le taux de suicide dans la profession est deux à trois fois supérieur à celui de la population générale. Toutes les spécialités sont concernées, qu'il s'agisse d'exercice hospitalier ou libéral.

Plusieurs facteurs de risque expliquent cette vulnérabilité : responsabilité permanente et difficilement déléguable, culture professionnelle marquée par l'exigence et le perfectionnisme, pression médico-légale croissante, charge administrative importante et effacement progressif des limites entre vie professionnelle et vie personnelle.

Le burn-out s'installe souvent à bas bruit. Les premiers signes peuvent être discrets : fatigue persistante malgré le repos, troubles du sommeil, irritabilité inhabituelle, difficultés de concentration ou sentiment de perte de sens dans l'activité professionnelle. Certains médecins décrivent aussi une diminution de l'empathie envers les patients, un cynisme défensif ou un sentiment d'isolement.

⚠ Ce qu'il ne faut surtout pas faire

- Minimiser ou banaliser les symptômes
- Héroïser l'endurance au détriment de sa santé
- Rester seul face à la difficulté
- Tout médicaliser sans prendre du recul
- Attendre l'effondrement pour agir

Face à ces situations, il est essentiel de ne pas rester seul : échanger avec un confrère de confiance, consulter si nécessaire et s'appuyer sur les dispositifs d'accompagnement existants. Le Conseil départemental de l'Ordre peut orienter et accompagner les médecins de manière confidentielle.

Le Conseil départemental de l'Ordre des médecins de La Réunion reste à la disposition des confrères pour toute question ou difficulté dans ce type de situation.

En cas d'urgence : 15 (SAMU) ou 3114 (numéro national de prévention du suicide)

NOS COMMISSIONS

Les commissions sont au cœur du travail de terrain du CDOM. Elles permettent un traitement collégial, expert et réactif des situations professionnelles.

Inscription

Dr Ramou ANANDANADARADJA
Dr Sarah ARNOULX DE PIREY

Membres : Dr Andriolo, Dr Berjeb, Dr Caniggia,
Dr Coulibaly, Dr Cresence, Dr Domercq, Dr Heye, Dr Lucas,
Dr Mougin Damour, Dr Safy Manche, Dr Veerapen

Accompagner chaque médecin dans une inscription rigoureuse et bienveillante.

Contrats

Dr Faizal HOSSEBOCUS

Membres : Dr Andriolo, Dr Berjeb, Dr Caniggia, Dr Coulibaly, Dr Cresence, Dr Gouirand, Dr Heye, Dr Mogalia, Dr Pouilley Bax, Dr Vassas, Dr Veerapen

Garantir la sécurité juridique des contrats et statuts.

Contentieux

Dr Reuben VEERAPEN

Membres : Dr Andriolo, Dr Berjeb, Dr Cadennes, Dr Coulibaly, Dr Heye, Dr Mougin Damour, Pr Roy Doray, Dr Vassas, Dr Vienne

Préserver la déontologie par un traitement clair des plaintes en assurant des missions de conciliations et de médiations.

PDSA

Dr Jean-Luc CANIGGIA

Membres : Dr Andriolo, Dr Cadenne, Dr Charifou, Dr Francois, Dr Veerapen

Organiser les gardes avec équité et transparence. Elle travaille en étroite collaboration avec l'ARS et la CGSS.

Qualification

Pr Bérénice ROY-DORAY

Membres : Dr Berjeb, Dr Coulibally, Dr Domercq, Dr Riquel

S'assurer des compétences des consœurs et confrères souhaitant faire valider une spécialité.

Ethique & Déontologie

Dr Emmanuel ANTOK

Membres : Dr Antok, Dr Berjeb, Dr Caniggia, Dr Safy Manche, Dr Vassas, Dr Veerapen

Accompagner les médecins dans leurs questionnements déontologiques et éthiques

Installation jeunes médecins

Pr Line RIQUEL
Dr Thomas CRESCENCE
Dr Alice POUILLEY-BAX

Faciliter et accompagner l'installation et l'intégration des jeunes confrères.

Entraide

Dr Véronique LUCAS

Dr Coulibaly, Dr Safy Manche, Dr Veerapen, Dr Vienne Cessou, Pr Roy-Doray

Soutenir financièrement et moralement les médecins en difficulté via le fonds d'urgence du CDOM

Violence/Vigilance/Victime (VVV)

Dr Lise FRANÇOIS

Membres : Dr Arnoulx de Pirey Graviere, Dr Caniggia, Dr François, Dr Lucas, Dr Safy Manche

Recueillir les signalements d'agression et accompagner les victimes.

Commission retraite

Dr Alain DOMERCQ

Membres : Dr Anne VIENNE-CESSOU, Dr Reuben VEERAPEN, Dr Ramou ANANDANADARADJA, Dr Frédéric VASSAS

Accompagner les médecins en fin de carrière, les informer sur leurs droits et les démarches permettant de poursuivre une activité professionnelle.

Communication

Dr Yannick CHARIFOU

Membres : Dr Anandana, Dr Encaoua, Dr Veerapen, Dr Vienne, Dr Vienne Cessou

Moderniser la communication et créer du lien.

Santé des Soignants

Dr Agathe VIENNE

Membres : Dr Lise FRANCOIS - Dr Véronique LUCAS
Pr Bérénice ROY-DORAY - Dr Christian BETTOUM
Dr Reuben VEERAPEN - Dr Alice POUILLEY-BAX
Dr Nadia BERJEB - Dr Patrick LABAT
Dr Anne VIENNE - Dr Jean-Marc EYCHÈNE
Dr Ramou ANANDANADARADJA

BUREAU

Présidente

Dr Anne VIENNE-CESSOU

1er Vice-Président

Dr Reuben VEERAPEN

2e Vice-Présidente

Pr Bérénice ROY-DORAY

3e Vice-Présidente

Dr Lise FRANÇOISE

Secrétaire Générale

Dr Ramou ANANDANADARADJA

Secrétaire Générale Adjointe

Dr Sarah ARNOULX DE PIREY-GRAVIÈRE

Trésorier

Dr Virgile GAZAILLE

Trésorier Adjoint

Dr Mohammad Faizal HOSSENBUCUS

VOS REPRÉSENTANTS ORDINAUX

En février 2025, les élections ordinaires ont conduit au renouvellement complet du Conseil Départemental. Un nouveau bureau a été élu, entouré de conseillers aux profils diversifiés, alliant expérience, engagement et énergie nouvelle. Leur mission : défendre la déontologie, accompagner la profession et renforcer la légitimité de l'institution.

Membres titulaires

DR RAMOU ANANDANADARADJA
 DR EMMANUEL ANOK
 DR SARAH ARNOULX DE PIREY-GRAVIÈRE
 DR NADIA BERJEB
 DR YANNICK CHARIFOU
 DR THOMAS CRESCENCE
 DR ALAIN DOMERCQ
 DR JOHAN ENCAOUA
 DR LISE FRANÇOIS
 DR VIRGILE GAZAILLE
 DR MOHAMMAD FAIZAL HOSSENBUCUS
 DR PATRICK LABAT
 DR VÉRONIQUE LUCAS
 DR HANNA MOGALIA
 DR KATIA MOUGIN DAMOUR
 PR BÉRÉNICE ROY-DORAY
 DR REUBEN VEERAPEN
 DR AGATHE VIENNE
 DR ANNE VIENNE-CESSOU
 DR FLORE WATTEBLÉ

Membres suppléants

DR ELENA ANDRIOLO
 DR CHRISTIAN BETTOUM
 DR ADRIEN CADENNES
 DR JEAN-LUC CANIGGIA
 DR MOUSSA COULIBALY
 DR JEAN-MARC EYCHENE
 DR MATTHIEU GUILLOU
 DR STÉPHANE GOUIRAND
 DR OLIVIER HEYE
 DR STÉPHANIE KRIES
 DR CINDY LALIERE
 DR YANN LECOCQ
 DR HÉLÈNE MILLOT-PROST
 DR CLAIRE NEDELEC
 DR GWENEALLE POLITIS
 DR ALICE POUILLEY-BAX
 DR LINA SAFY-MANCHE
 PR LINE RIQUEL
 DR AGATHE SZMACINSKI
 DR FRÉDÉRIC VASSAS

UNE ÉQUIPE À VOTRE ÉCOUTE

Le secrétariat du CDOM


Notre secrétariat constitue la cheville ouvrière de l'Ordre : il répond à vos sollicitations, prépare les dossiers, guide vos démarches.

Voici les membres de cette équipe engagée, avec leurs missions et coordonnées directes

Responsable Administratif et Comptable

 **Eric ROBIN**

 tresorerie.974@ordre.medecin.fr

 02 62 21 57 72

Assistante de gestion

 **Wendy FERRERE**

 ferrere.wendy@ordre.medecin.fr

Secrétaire Administrative

(contrats sociétés, communication, inscriptions)

 **Emeline LEPELIER**

 lepelier.emeline@ordre.medecin.fr

 02 62 20 11 58

Secrétaire responsable accueil

 **Jennifer RIVIERE**

 riviere.jennifer@ordre.medecin.fr

Secrétaire Administrative

(contrats, PDSA, relation industrie/médecins)

 **Clarisse FONTAINE**

 contrats.974@ordre.medecin.fr

 02 62 41 00 33

Assistante Juridique

(contentieux et violences vigilance sécurité)

 **Claire PALLARES**

 contentieux.974@ordre.medecin.fr

 vvs.974@ordre.medecin.fr

 02 62 41 85 22

Secrétaire Administrative

(accueil, remplacements, inscriptions)

 **Jessica SANTISTEBAN**

 santisteban.jessica@ordre.medecin.fr

 02 62 20 11 58

Horaires d'ouverture

lundi au vendredi

de 8h à 12h et de 14h à 16h



Conseil Départemental de la Réunion

3 Résidence Laura, 1er Etage, 4 Rue Milius

97 400 SAINT DENIS

Email : cd.974@ordre.medecin.fr | Tél : 02 62 20 11 58